

DETERMINATION

« Afin de ramener le calme et la sérénité dans le dossier de la CGN, le Grand Conseil ~~demande au~~ Conseil d'Etat:

SOUHAITE QUE LE

- ~~présente~~ d'ici la fin novembre 2010, l' EMPD CGN II (rénovation du Vevey) et
- ~~s'engage~~ publiquement et au sein du conseil d'administration à assurer la pérennité de la CGN en préservant son unité. »

Callu 144

Sty

5/10/2010

(LABOUCHE)

(MONTAGNE)



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 5 OCT. 2010

Scanné le